



Travaux d'extension d'habitation de 40 m²

Par **BICARD**, le **01/04/2013 à 18:06**

bonjour

suite à une annonce un auto-entrepreneur a répondu à mon offre pour la réalisation d'une extension d'habitation (résidence secondaire) de 40 m² ; les travaux ont débuté en mars 2012, devaient être terminés courant juillet 2012 et ne sont toujours pas terminés en avril 2013. De plus, ils sont très mal finis : quel recours ? Puis je minorer le montant de la facture, car il reconnaît quand même que cela n'est pas très bien fait ...

Merci pour vos conseils.

Par **moisse**, le **01/04/2013 à 18:23**

S'il reconnaît il fait un devis rectificatif en ce sens ou un avoir.

Mais une telle construction aurait mérité la souscription d'une assurance DO, et d'une assurance garantie d'achèvement.

J'espère que vous avez vérifié les garanties relatives à sa responsabilité professionnelle.

Par **nohky**, le **02/04/2013 à 10:49**

Si les travaux ne sont pas conformes au devis, ne payez rien et mettez en demeure de finir suivant le devis.

Si vous n'avez pas eu de devis, il est dans l'illégalité (je suppose que le montant était important) et je vous conseille également de ne rien payer du tout jusqu'à complète satisfaction.

Cordialement
F.PAIN